

Élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de communes des Crêtes Préardennaises

Où en sommes-nous ? Comment participer à la concertation ?

Le PLUi : un document qui prépare l'avenir de notre territoire

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) se poursuit.

Prescrit par délibération en date du 22 octobre 2020, le PLUi a pour objectif de définir un projet commun pour l'aménagement et le développement du territoire des Crêtes Préardennaises pour les prochaines années. Il permet notamment de réfléchir collectivement à l'organisation du territoire, à l'habitat, aux activités économiques, aux mobilités, aux équipements, à la préservation des espaces agricoles et naturels ainsi qu'à la qualité du cadre de vie.

Son élaboration s'inscrit dans le temps et associe les élus, les partenaires institutionnels et les habitants du territoire.

Où en est l'élaboration du PLUi ?

Depuis la prescription de la procédure en 2020, plusieurs étapes de travail ont été engagées.

Les grandes étapes de la démarche :

- Le diagnostic du territoire : cette première étape consiste à analyser le territoire sous différents angles : habitat, population, économie, équipements, déplacements, environnement, agriculture, paysages, consommation foncière, etc.
- La définition du projet de territoire : à partir du diagnostic et des contributions des habitants lors des ateliers participatifs*, les élus définissent les grandes orientations qui guideront l'évolution du territoire au cours des prochaines années.
- La traduction réglementaire : à l'appui des contributions, les orientations du projet sont ensuite traduites dans les différents documents du PLUi, notamment le règlement et les documents graphiques qui permettront de déterminer les règles d'utilisation des sols.
- L'arrêt du projet, puis les consultations : une fois le projet suffisamment avancé, le conseil communautaire sera amené à arrêter le projet de PLUi. Celui-ci sera ensuite soumis aux consultations prévues par la réglementation, avant l'enquête publique.

*Les habitants ont participé à l'élaboration du PLUi lors d'ateliers participatifs ouverts à tous et se sont interrogés sur comment habiter les Crêtes demain, comment construire sans étalement urbain, comment préserver les paysages et la biodiversité du territoire.

Ils participent également en inscrivant leur remarque dans les registres de la concertation ouvert au sein de chaque mairie.

À ce stade, le PLUi est en cours d'élaboration. Les documents présentés sont donc susceptibles d'évoluer avant l'approbation définitif du projet.

La concertation se poursuit : donnez votre avis ...comment participer ?

Plusieurs possibilités :

- **Inscrire une observation dans le registre de concertation** mis à la disposition du public dans les mairies du territoire. Les habitants peuvent y consigner leurs observations, remarques, propositions ou demandes concernant l'élaboration du PLUi.

- **Participer aux réunions publiques** : Six permanences permettront aux habitants de rencontrer les interlocuteurs du PLUi, de poser leurs questions, de prendre connaissance des éléments disponibles et de faire part de leurs observations.

De 18h00 à 20h30 :

Lundi 16 novembre - salle polyvalente de SIGNY L'ABBAYE (place des fayts)

Mardi 17 novembre - salle des fêtes de CHAUMONT-PORCIEN (11 grande rue)

Mercredi 18 novembre - salle des fêtes de SAULCES-MONCLIN (1 rue du grand fossé)

Mardi 24 novembre - salle des fêtes d'ATTIGNY (rue Louis le Débonnaire)

Mercredi 25 novembre - salle de la Vence à POIX-TERRON (5 route de Montigny sur Vence)

Jeudi 26 novembre - salle polyvalente de BOULZICOURT (5 rue de la gare)

Les réunions sont ouvertes à tous les habitants.

- **S'informer** : les informations relatives à l'avancement du PLUi sont communiquées progressivement sur le site de la communauté de communes, dans le journal d'information de la communauté de communes (le Lignes de Crêtes), par des articles de presse et par affichage au moment de l'enquête publique.

Pourquoi participer ?

Le PLUi concerne directement l'évolution de notre territoire et aura des conséquences concrètes sur son organisation et son développement.

Les réunions publiques du PLUi sont l'occasion de mieux comprendre les évolutions envisagées pour les communes et leur cadre de vie. Elles permettent de s'informer sur les projets d'aménagement, les possibilités de construction, la préservation des espaces naturels et agricoles ou encore les déplacements. C'est un moment privilégié pour poser des questions, exprimer des préoccupations, partager des besoins et faire part de propositions.

En participant à cette étape de concertation, les habitants peuvent ainsi contribuer à la réflexion collective et faire entendre leur point de vue avant que le projet ne soit arrêté par les élus.

Les prochaines étapes

Dans les prochains mois, la démarche se poursuivra avec notamment :

- Concertation avec les maires, les habitants et les personnes publiques associées sur le projet en cours d'élaboration
- Synthèse des avis reçus et amendement du projet,
- Pour aboutir, au 1^{er} trimestre 2027 à l'arrêt du projet de PLUi
- Puis, les consultations réglementaires
- L'enquête publique,
- Et l'approbation du PLUi

CONTACT: communaute@lescretes.fr - 03 24 36 05 64

INFORMATIONS : <https://www.cretespreardennaises.fr/plui.html>